



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE  
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Formation postgrade en neuropsychologie

## Attestation de supervision en neuropsychologie

Je soussigné-e M./Mme \_\_\_\_\_ atteste que M./Mme  
\_\_\_\_\_ a été supervisé-e par mes soins dans le cadre de sa  
pratique clinique en neuropsychologie.

Lieu de pratique du/de la superviseur-se : \_\_\_\_\_

Lieu de pratique de la personne supervisée : \_\_\_\_\_

Type de supervision<sup>123</sup> :       interne      ou       externe  
    individuelle      ou       en groupe

Période concernée par la supervision : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Pour un total de \_\_\_\_\_ unités de 45 minutes.

### Signatures<sup>4</sup>

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du/de la superviseur-se (+ tampon) :

Signature de la personne supervisée :

<sup>1</sup> La supervision est considérée comme interne lorsque le/la superviseur-se a la possibilité d'avoir des interactions directes avec les cas cliniques pris en charge. La supervision est considérée comme externe lorsque le/la superviseur-se n'a pas la possibilité d'avoir des interactions directes avec les cas cliniques pris en charge.

<sup>2</sup> La supervision est considérée comme individuelle lorsque la personne supervisée est seule avec son-a superviseur-se lors de la supervision. La supervision est considérée comme collective (« en groupe ») lorsque plusieurs personnes en formation sont présentes lors de la supervision. Pour que la supervision en groupe soit reconnue comme telle, il faut que la personne supervisée présente d'au moins un cas clinique lors de la supervision.

<sup>3</sup> Un seul choix possible par ligne (interne ou externe ; individuelle ou en groupe). En cas de plusieurs types de supervision par une seule et même personne, remplir une feuille pour chaque type de supervision donnée/reçue.

<sup>4</sup> Par leurs signatures, superviseur-se et personne supervisée attestent de l'authenticité des informations figurant sur l'ensemble du document.



## Quelques informations supplémentaires à destination des superviseur-se-s en neuropsychologie

### *Supervision*

Une séance de supervision est définie en tant que telle lorsqu'elle comprend : (a) la présentation du dossier d'un-e patient-e (dont vidéo et autres types de matériel) par la personne en formation et (b) une discussion entre la personne en formation et son-a superviseur-se pouvant porter sur :

- l'évaluation (préparation et déroulement du bilan) ;
- les hypothèses diagnostiques et autres conclusions du bilan ;
- la rédaction du rapport ;
- la thérapie/le traitement/l'intervention ; et/ou
- la mise en lien avec la littérature scientifique.

### *Supervision interne vs supervision externe*

- Supervision interne :
  - Définition : le-a superviseur-se a un accès direct aux patient-e-s
  - Comptabilisation des unités : en interne, il est possible de (a) définir un forfait de supervision par patient-e pouvant varier de 15 à 45 minutes en fonction de la situation clinique et/ou de l'expérience déjà accumulée de la personne en formation ; ou (b) convertir les heures de supervision en unités
- Supervision externe :
  - Définition : le-a superviseur-se n'a pas d'accès direct aux patient-e-s
  - Comptabilisation des unités : conversion des heures de supervision en unités

### *Supervision individuelle vs supervision en groupe*

- Supervision individuelle :
  - Définition : La personne en formation est seule avec son-a superviseur-se lors de la supervision.
- Supervision en groupe :
  - Définition : Plusieurs personnes en formation sont présentes lors de la supervision. Pour que la supervision en groupe soit reconnue comme telle, la personne en formation doit obligatoirement présenter au moins un cas lors de la séance de supervision.